



La corruption dans le génie civil : un chantier permanent

Le groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption (GTID Lutte contre la corruption) a organisé le 29 mai 2018 un atelier sur le thème « La corruption dans le génie civil ». Représentant une part importante du volume des marchés publics, le génie civil mérite une attention particulière. La rencontre organisée par le GTID Lutte contre la corruption a rassemblé à Berne des experts et des professionnels de Suisse et de l'étranger, reconnus et spécialisés dans la lutte contre la corruption et dans sa prévention. Une présentation sur la transparence dans le secteur de la construction, ainsi qu'une table ronde animée ont eu lieu dans le cadre de cet atelier.

Présentation de John Hawkins, EAP / CoST

John Hawkins, directeur des programmes de l'ONG britannique Engineers Against Poverty (EAP), a présenté le thème de la transparence dans le secteur de la construction. L'EAP gère le secrétariat international de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la construction (*Construction Sector Transparency Initiative*, [CoST](#)), qui est active dans treize pays et dont l'objectif est d'améliorer la transparence et la responsabilité dans le cadre des projets d'infrastructure en collaborant avec les gouvernements, le secteur privé et des parties prenantes locales.

« Jusqu'à 30 % des fonds investis disparaissent. »

Hawkins a tout d'abord énuméré les raisons pour lesquelles le secteur de la construction est particulièrement exposé à la corruption (notamment la complexité et la taille des projets, la longueur des chaînes d'approvisionnement et l'absence de mécanismes de contrôle), avant d'expliquer l'ampleur et les répercussions de ce phénomène. Selon les estimations, entre 10 et 30 % des fonds investis dans des projets d'infrastructure seraient perdus du fait de la corruption (voir la récente [brochure de l'OCDE](#) sur ce sujet). À des fins de prévention, il est essentiel de renforcer la gouvernance et d'instaurer un climat de confiance en améliorant et en rendant plus efficace la phase de préparation des projets, ainsi qu'en renforçant la transparence, la participation et la responsabilité.

Table Ronde

Les experts Urs Baumeler (responsable du Centre des sinistres et du droit pénal, CFF), German Grüniger (responsable du Service juridique, Implenia), Stefan Studer (ingénieur en chef cantonal, Berne) et Thierry Vauthey (médiateur, OFROU) ont ensuite débattu du sujet dans le cadre d'une table ronde, sous la direction du président du GTID, l'ambassadeur Stefan Flückiger, et avec la participation de l'assemblée.

Principales conclusions du débat :

La corruption existe en Suisse, mais elle n'est pas toujours reconnue comme telle et prise au sérieux. Si elle est généralement considérée comme problématique dans le secteur public, cela semble moins être le cas dans le secteur privé et le *copinage* reste un phénomène très répandu. Le fait d'aborder le sujet entre pairs ne suffit toutefois pas à favoriser une plus grande prise de conscience du problème de la corruption. Il faut mieux informer le grand public et le sensibiliser au moyen d'exemples de comportements fautifs et de cas de corruption découverts.

« *Aucun cadeau, aussi petit soit-il, n'est totalement inoffensif.* »

Si l'existence de mesures de sensibilisation au sein de l'administration est essentielle, il n'est pas facile de faire comprendre aux membres du personnel qu'ils risquent de compromettre leur neutralité et leur liberté d'action dans l'exercice de leur activité professionnelle en acceptant des cadeaux même insignifiants. Donner un stylo-bille en plastique d'une valeur de 50 centimes peut en effet suffire à susciter durablement un sentiment de gratitude chez certains collaborateurs.

En 2017, l'OFROU a élaboré et publié un nouveau [guide de lutte contre la corruption](#). Tous les participants reconnaissent la valeur de ce guide de bonnes pratiques et estiment qu'il est important de communiquer ces règles au secteur privé également.

« *Les cantons pourraient en faire davantage.* »

Le degré de conscience du problème de la corruption varie toujours d'un canton à l'autre, tout comme les normes applicables. Les cantons devraient redoubler d'efforts à cet égard et échanger davantage.

La révision en cours de la loi sur les marchés publics, qui pourrait introduire, entre autres, une liste noire des soumissionnaires fautifs, a aussi été évoquée durant le débat, au même titre que l'importance de la transparence du processus de passation des marchés.